



RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ADM 2016/2017

L'activité de l'Association des Mixeurs s'est concentrée autour des axes suivants :

- Les gros dossiers que sont :
 - Les délocalisations et la réforme de l'agrément
 - Les négociations sur notre avenant déposé auprès de la CMP
- La vie de l'association
 - Fonctionnement et organisation interne
 - Les évolutions proposées et à prévoir
 - Quel rôle pour la commission Niveau de diffusion ?
 - La convivialité
- La communication
 - La newsletter
 - Le site
 - La page Facebook

Préambule

Notre association vient de vivre sa deuxième année d'existence. Nous sommes entrés dans le cœur des problèmes qui ont été à l'origine de sa naissance, à savoir les délocalisations de la post-production son cinéma à travers le suivi de la réforme de l'agrément d'une part, la réévaluation de notre minimum salarial et une nouvelle définition de fonction incluant la qualification de "cadre collaborateur de création" dans la convention collective de la production cinématographique d'autre part.

La lourdeur de ces deux dossiers, la nécessité de présenter des associations professionnelles capables de peser collectivement vis-à-vis des syndicats de producteurs et du CNC, nous ont conduits à collaborer de façon plus coordonnée avec l'AFSI, l'ADAB et, dernièrement LMA.

Nous détaillerons ci-dessous l'ensemble des actions que nous avons entreprises tout au long de cette année, de notre propre initiative ou en soutien des initiatives prises par les autres associations, et nous tâcherons de déterminer où nous en sommes.

Les délocalisations et la réforme de l'agrément

Formulations des remarques et propositions sur le rapport Sussfeld. Travail demandé en juin et rendu auprès de Xavier Lardoux et Laurent Vennier en octobre, mené en commun par l'AFSI et l'ADM et qui fut laborieux et difficile. Ce travail s'inscrivait dans la 1^{ère} phase de concertation que le CNC, qui pilote désormais la réforme, a mené avec l'ensemble des syndicats et associations professionnels. Cette première phase s'est achevée par la réunion du 16 novembre au CNC faisant le point sur les différentes positions des syndicats et associations qui ont contribué à cette concertation. Les positions de l'AFSI et de l'ADM sont citées à plusieurs reprises. L'ADM a produit un compte-rendu de cette réunion qui a été décliné sous forme d'article dans la revue CLAP de décembre 2016 éditée par le SPIAC.

Envoi d'une lettre ouverte à la présidente du CNC pour l'avertir de la situation problématique de la post-production son en France. Cette lettre a été rédigée par l'ADM et signée par les présidents de l'ADM, de l'AFSI et de l'ADAB. Les magazines Écran total et Le Film Français ainsi que le site d'information News Tank Digital spécialisé dans le secteur de l'audiovisuel ont repris la lettre dans certaines de leurs éditions. Aucune réponse de la présidence, ni d'aucun service du CNC.

L'enquête sur la délocalisation : Le tableau "Ficam". L'idée de cette enquête est née lors d'une rencontre que l'ADM et l'AFSI ont eu avec des représentants de la FICAM. La FICAM qui est pourtant la source de nombreuses données chiffrées, ne pouvait pas être plus précise quant aux chiffres des délocalisations de la post-production son. C'est à nous, professionnels de la post-production son, qu'il revenait de recueillir ces informations, étant à même de connaître la provenance de nos salaires (France, Belgique ou ailleurs...). C'est ainsi qu'à l'aide de ce fameux tableau Excel fourni par la FICAM, il a été possible de déterminer avec beaucoup plus de précision qu'auparavant le taux de délocalisation de la post-production son. Ici il faut dire que si l'ADM a été assez réactive pour obtenir des mixeurs qu'ils remplissent assez rapidement le tableau de leurs données personnelles, nous n'avons en revanche pas été capables de trouver les moyens humains pour exploiter ces données. Ce sont des membres de l'AFSI qui ont fait ce travail. Qu'ils en soient remerciés.

Demande de constitution d'un groupe de travail autour de la post-production son. Lors de la réunion du 16 novembre au CNC, la direction du cinéma propose de constituer des groupes de travail sur des thèmes posant problème afin d'essayer de rapprocher les points de vue. Sur une initiative de l'ADM, les 3 associations représentant la post-production son, l'ADM, l'AFSI et l'ADAB, soutenues par l'Association des Directeurs de Post-production ainsi que le SPIAC-CGT, ont demandé à la présidence du CNC et la direction du Cinéma par une lettre datée du 20 décembre, la constitution d'un groupe de travail autour des problèmes de la post-production son. Après plusieurs relances, il nous a été répondu que notre demande ne serait pas prise en compte, ceci sans explication. C'est en partie pour réagir à ce rejet sans explication que nous avons décidé de manifester aussi devant le CNC lors de la journée d'action du 23 mars.

La journée d'action du 23 mars. L'un des deux thèmes de cette action a été la délocalisation. Il nous a semblé important que, derrière nos courriers, nos lettres ouvertes et nos demandes, les instances du CNC voient réellement les professionnels touchés par celle-ci. La rencontre que nous avons eu avec les représentants du CNC ne nous a pas apporté grand-chose. L'information que nous en avons tirée est que la partie du projet de réforme de l'agrément nous concernant n'avait que très légèrement évolué depuis quatre mois, que la base du projet restait la séparation des techniciens entre ceux qui avaient la qualification de "collaborateur de création" et les autres techniciens, et que notre demande d'obtention de points spécifiques pour nos métiers n'avait donc pas été prise en compte.

Réunion de présentation de la réforme de l'agrément. Comme celle du 16 novembre, cette réunion organisée le 25 avril par le CNC fait le point sur l'état d'avancement de la réforme de l'agrément. L'information importante que nous en retirons est que si nous obtenons la qualification de "collaborateur de création", même après la mise en place de la réforme, alors nous devrions intégrer de fait la catégorie des techniciens cadres collaborateurs de création et, en conséquence, obtenir des points spécifiques pour nos postes. Il devient clairement important de se concentrer sur les moyens d'obtenir cette qualification. Et cela nous permet de nous focaliser sur nos revendications exprimées par notre avenant déposé auprès de la Commission Mixte Paritaire de la Production Cinématographique.

Les négociations sur notre avenant à la Convention Collective

Après avoir formulé nos revendications auprès de nos syndicats de salariés, SNTPT et SPIAC-CGT, ceux-ci les ont formalisées en déposant des propositions d'avenant à la Convention collective auprès de la CMP au début du mois de juin 2016. Celle-ci, prenant acte de ces dépôts, demande la constitution d'un groupe de travail dit "Révision de la liste de fonctions", formé des représentants des syndicats de producteurs et ceux des syndicats de salariés, afin de négocier les revendications contenues dans ces propositions d'avenant.

Le groupe de travail "Liste de fonctions". Ce groupe de travail devait commencer à se réunir dès septembre. En fait il n'a commencé qu'à partir de novembre. Depuis il s'est réuni 5 fois et il se réunira à nouveau de 12 juillet. Il faut constater que pour l'instant il ne produit que très peu d'avancées. Les syndicats de producteurs ont formulées deux propositions : d'une part la reconnaissance du poste de monteur paroles (et non chef monteur paroles ainsi qu'il était demandé par les monteurs son) accompagnée d'une proposition de salaire minimum, et d'autre part l'augmentation du salaire minimum de l'ensemble des métiers de la post-production d'environ 5 % en contrepartie d'un passage au forfait jour. Ces propositions étaient non seulement très éloignées des revendications initiales mais auraient aussi constitué pour la partie salaire un véritable recul. Ces propositions ont été naturellement rejetées.

Nous avons fait le constat assez vite que ces réunions étaient le lieu d'une certaine pagaille, due tant à une impréparation (volontaire ?) du côté des employeurs que d'une

part d'indiscipline du côté des salariés. Pas d'ordre du jour, des distributions de paroles mal maîtrisées ont pour conséquence première de faire gagner du temps aux employeurs ce qui, nous n'en doutons pas, est le but recherché.

C'est cette stratégie de la lenteur qui a commencé à faire réagir les syndicats de salariés. A la suite de la réunion du groupe de travail du 20 janvier, le SPIAC-CGT écrit une lettre aux syndicats de producteurs afin de demander qu'un ordre du jour précis soit établi dans le but de structurer un peu ces réunions. Le SNTPCT de son côté lance une pétition dans le but d'aiguillonner le collège employeur. Par ailleurs cette pétition a, dans sa forme, posé problème à un certain nombre de nos membres syndiqués au SPIAC. Ainsi c'est cette lenteur dans l'avancement des négociations, avec des syndicats de salariés ne coordonnant pas toujours leurs efforts qui nous a convaincu qu'il fallait que nos associations prennent l'initiative de lancer un signal d'exaspération à l'adresse de nos employeurs.

La grève du 23 mars 2017. C'est l'ADM, rejoint par l'AFSI et l'ADAB puis par les monteuses de LMA quelques jours avant le 23 mars, qui prend l'initiative de cette action qui prendra la forme d'une demi-journée d'arrêt de travail. L'occasion de marquer l'anniversaire de notre toute première intervention lors de la CMP du 23 mars 2016 a été l'élément déclencheur de cette action. L'idée de s'inviter à nouveau à la CMP un an après en étant beaucoup plus nombreux s'est imposée d'elle-même. Pour cela il fallait donc provoquer un arrêt de travail afin de permettre à chacun - mixeur, monteuses son, bruiteur ou monteuse – d'être présent ce matin-là devant l'immeuble de la Direction générale du travail, puis de se rendre au CNC (voir plus haut). Cette action a été soutenue par le SPIAC et le SNTPCT. Nous avons réussi à obtenir la présence d'un peu moins de cent cinquante personnes devant le bâtiment de la DGT. Une délégation formée des représentants de chacune de nos associations a pu exprimer devant la CMP les raisons de leur participation à ce mouvement et réitérer leurs revendications.

La mobilisation et la présence d'un assez grand nombre de personnes issues de la post-production a fait de cette journée une première. Si le bilan de cette demi-journée d'action semble a priori positif, on peut regretter que la participation des mixeurs à ce mouvement ait été plutôt modeste. Car, il faut être lucide. Cette première demi-journée d'action, si elle a permis de montrer que nous étions capable de créer un mouvement parmi les professionnels de la post-production, nous devons constater qu'elle ne nous a pas permis pour l'instant d'obtenir la moindre avancée de la part des producteurs.

Autre aspect positif, on a pu avoir une certaine médiatisation de cet arrêt de travail puisque Écran Total, le Film Français, News Tank Digital et Boxsons ont couvert notre action sous forme d'articles ou de reportage sonore.

L'action en direction des réalisateurs. Au fur et à mesure que notre compréhension vis-à-vis de la réforme de l'agrément s'est améliorée, il est apparu de plus en plus clairement que l'obtention de la qualification de "cadre collaborateur de création" était essentielle et passait par le soutien des réalisateurs. Une première démarche pour obtenir ce soutien a été de rencontrer une délégation de la SRF (Société des Réalisateurs de Films) afin d'avoir leur point de vue sur les difficultés de la post-production son. A l'issue de cette rencontre, une lettre rédigée en concertation par l'AFSI, l'ADAB et l'ADM et exprimant le soutien des réalisateurs vis-à-vis de nos métiers, a été proposée à la SFR. Il n'y a pas eu pour l'instant

de suite à cette démarche. Il est à noter qu'à cette occasion, la collaboration entre l'AFSI et l'ADM aurait pu mieux fonctionner.

Une autre action en direction des réalisateurs a été lancée fin mai à l'initiative de l'AFSI et soutenue pleinement par l'ADM. Plutôt que de passer par des structures intermédiaires comme la SRF, cette nouvelle démarche s'appuie sur les relations personnelles que chacun d'entre nous peut avoir avec une réalisatrice ou un réalisateur. Il s'agit ainsi d'obtenir leur soutien par l'adhésion à un texte reconnaissant l'apport créatif des monteurs son et des mixeurs. Cela donne de bien meilleurs résultats puisqu'en deux semaines, on a obtenu le retour d'une centaine de signataires. Mais la 3^{ème} semaine semble marquer le pas. Il faudra donc poursuivre nos efforts.

La vie de l'association

Fonctionnement et organisation interne. Après une première année d'existence où nous avons un peu tâtonné avant de trouver un mode de fonctionnement plus satisfaisant, nous avons proposé deux principales évolutions lors de la précédente AG. La première était une évolution statutaire (élections de trois suppléants en plus des onze membres du CA) qui a permis de remplacer le départ d'un des membres du CA sans à-coup. La deuxième a été de permettre à tous les membres de l'ADM de pouvoir assister aux réunions du CA, sans prendre part aux votes, pour permettre une meilleure implication de nos membres dans la vie de l'association.

La planification sur l'année des réunions du CA a permis de ne presque plus avoir de réunion sans quorum (c'est arrivé une fois sur l'année).

Les évolutions proposées et à prévoir. Nous proposons cette année une nouvelle modification de nos statuts afin de permettre à nos jeunes consœurs et confrères, qui ne peuvent pas encore être membres de plein droit, de pouvoir s'impliquer pleinement dans la vie de l'association en devenant éligibles comme membres du CA.

Par ailleurs, le renouvellement de tous les membres du CA chaque année alourdit sans doute excessivement la gestion de l'AG. Nous pourrions envisager un renouvellement partiel des membres du CA selon des modalités à définir.

Quel rôle pour la commission Niveau de diffusion ? On pourra essayer de mieux définir la mission de cette commission. Il semble nécessaire qu'elle s'implique plus fortement dans le département son de la CST. Ceci afin de se rapprocher, en ce qui concerne le cinéma, des exploitants et d'essayer d'entamer un dialogue avec eux. On pourrait ainsi mieux comprendre et faire comprendre de façon réciproque les spécificités de ces deux maillons essentiels de la chaîne sonore dans le but de rechercher la voie vers l'établissement d'un niveau de référence. De même pour la diffusion télévisuelle, le rôle de la commission pourrait être de recueillir les remarques sur les insuffisances ou les insatisfactions générées par les actuelles normes de niveaux dans le but de proposer, si possible, des améliorations à ces normes.

La convivialité. Cette année, nous avons organisé un pot de rentrée, marquant symboliquement le début de l'année pour notre association. Un bar a été partiellement privatisé et chacun a pu apprécier l'ambiance sympathique et conviviale qui y régnait. Ce qui montre quand même que, pour la plupart d'entre nous, se retrouver ensemble est un plaisir que nous chercherons bien sûr à renouveler à la prochaine rentrée.

La communication

Là aussi, comme l'année dernière, le bilan est mitigé. Commençons par ce qui a bien marché.

La newsletter. Il faut saluer le très bon travail réalisé par l'équipe de la newsletter qui a su éditer avec une belle régularité une newsletter inventive et variée. Il en résulte qu'elle est lue largement au-delà du cercle des seuls mixeurs, et qu'elle est semble-t-il appréciée. Là aussi c'était loin d'être évident car les disponibilités de l'équipe ont été comme partout à géométrie variable.

Le site. Le site a été beaucoup moins alimenté en articles originaux (autres que ceux de la newsletter) qu'il ne l'avait été l'année dernière. Là aussi peu d'initiative pour proposer des articles ou tout simplement peu de monde (voire pas de monde du tout) pour s'occuper d'alimenter le site en contenu. Tous les outils sont pourtant à disposition pour que chacun puisse s'emparer de ce moyen de communication qui a vocation à être utilisé par chacun d'entre nous.

Saluons au passage la belle évolution qui permet désormais d'adhérer et de régler sa cotisation en ligne de façon très simple. Nous en remercions très chaleureusement la commission Internet.

La page Facebook. La page Facebook a été lancée au mois de mars dans l'idée de pouvoir relayer les articles et les commentaires autour de nos actions et en particulier celle du 23 mars, ce qui s'est réalisé un petit peu à cette occasion. Mais elle ne prendra vraiment sa place que si nous trouvons quelqu'un pour s'en occuper régulièrement.

Conclusion

Nous sommes engagés dans un combat pour faire aboutir nos revendications dans le domaine de la production cinématographique qui ne va pas aboutir rapidement. Il va falloir beaucoup d'énergie, de constance et de détermination. Or si nous avons fait beaucoup de choses cette année (la longueur de ce rapport l'atteste), il reste que nous sommes fragiles car nous n'avons pas toujours le goût pour l'esprit collectif, ni pour l'esprit d'initiative individuel. Il faudra donc continuer à travailler avec l'AFSI, l'ADAB, LMA qui nous permettent de constituer la force dont nous avons besoin pour faire valoir nos revendications auprès de nos employeurs.